

**N° 2024-094**

Le Maire de la Commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2. et 3,  
Vu le Code de la Route, article R 225 – R417.10  
Vu le Code Pénal, article R 610.5,

Vu la demande formulée par le MSO – Sécurité courses cyclistes, ayant son siège, 140 Avenue de Rome – Noyelles les Vermelles (62980), représenté par son Président Monsieur Joël Betremieux, qui organise la course cycliste « Les 4 jours de Dunkerque »,

Considérant qu'en raison du passage de la course cycliste « Les 4 jours de Dunkerque » sur le territoire de la commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE le vendredi 17 mai 2024, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation comme suit :

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le vendredi 17 mai 2024, en raison du passage de la course cycliste "Les 4 jours de Dunkerque", le stationnement sera interdit de 7h00 à 18h00 sur la Route Nationale (RD 549) du numéro 12 au rond-point du croisement rue de Lille.

**Article 2 :** La circulation sera interdite, sauf riverains, de 13h00 à 18h00 :

- Rue Haute, de la RD 549 jusqu'au croisement avec la rue du Fayel
- du numéro 12 au rond-point du croisement rue de Lille,
- Rue de Lille, de la RD 549 jusqu'à la rue Demesmay,
- Rue Demesmay, jusqu'au croisement de la rue de la Quièze

**Article 3 :** La pose de la signalétique sera effectuée par les services municipaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Président de l'association M.S.O., Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise en Préfecture et à Monsieur le Conseiller délégué à la Sécurité.

Fait à Templeuve-en-Pévèle, le 15 mars 2024  
Le Maire,  
Luc MONNET

